



Fiche de paye non remise

Par jeannemarie

Bonjour,

Mon employeur est-il obligé de me fournir une fiche de paye même si ma paye est a 0 sachant que j'ai été en Arrêt maladie le mois de mai et qu'on a signé une rupture conventionnelle qui est effective a partir du 10 juin?
J'ai eu néanmoins une fiche de paye pour juin avec le solde tout compte...

Merci